

Lettre de Camille Jullian à un Recteur

Numéro d'inventaire : 2018.3.398

Auteur(s) : Camille Jullian

Type de document : correspondance

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1916

Inscriptions :

- signature :
- date : 7 mai 1916

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : 4 pages recto-verso au format A5

Mesures : hauteur : 17.4 cm ; largeur : 11 cm (dimensions fermées)
largeur : 22 cm

Mots-clés : Etablissements de recherche, académies, instituts, observatoires
Histoire et mythologie

Utilisation / destination : correspondance (Camille Jullian s'exprime auprès d'un Recteur au sujet de la réforme de l'Enseignement scientifique Supérieur. Il propose la création d'instituts pour enseigner les sciences de l'histoire et faire appel à tous. La création d'un institut d'enseignement supérieur à Paris n'aurait à redouter aucune concurrence mondiale, il s'adressera aux étrangers qui veulent parfaire leur éducation scientifique)

Historique : Cette lettre autographe signée a été achetée chez Thierry Bodin (les autographes, 45 rue de l'abbé Grégoire 75006 Paris) en 1997 pour 450 francs. Provenance : Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor).

Amélie
Paris. 7 Mai 1916

Monsieur le Recteur,

Voulez-vous me permettre de vous écrire, ce que
je pense, et ce que j'ai toujours pensé de la réforme
de l'enseignement scientifique supérieur? de l'œuvre
que nous pourrions tenter pour rendre à la
France la place qui lui revient dans la direction
de la vie scientifique mondiale?

Il ne s'agit pas de bouleverser les ca-
dres existant. Universités, Ecoles, Collège de
France. Il ne s'agit pas d'opérer une
réforme qui coûterait cher, troublerait des
habitudes, abolirait de respectables traditions.
Mais ne pouvant, on pas adapter ces in-
stitutions aux nouvelles exigences de la
vie scientifique? et le faire sans qu'il
en coûte à l'Etat, et sans demander
une autre chose que de la
bonne volonté? - Voici ce à quoi je pense,
après bien d'autres sans doute.

Le vrai cadre de l'enseignement su-
périeur, doit être fourni par la science vi-
vante à enseigner. Et ici, par-dessus Uni-
versités, Ecoles et Collège, et sans toucher à
ces établissements, si le vif, besoin de
instituts. On l'a fait pour les sciences de
la nature, faisons-le pour les sciences de
l'histoire. Et, pour y enseigner, faisons ap-
pel à tous ceux qui sont capables, quel
que soit leur titre. Je vous adresse, Mon-
sieur le Recteur, un institut, d'ensei-
gnement supérieur, à Paris, n'ayant
à valoir aucune concurrence mondi-

2018-3-398

